



Décision du Tribunal Suprême 2010-01 du 4 octobre 2010
Ordre des Avocats Défenseurs et Avocats près la Cour d'appel c/ M. le Ministre d'État

Doctrine

Anne Levade, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil, « Conventionnalité n'est pas constitutionnalité : le Tribunal Suprême s'en tient à une conception stricte du contrôle de constitutionnalité », *Constitutions* 2011, p. 63